Image not found or type unknown

Besoin de vos conseils apres une separation

Par **raymonde29**, le **16/07/2010** à **15:55**

Bonjour,

En 1998 nous avons acheté moi et mon concubin un bien immobilier en indivision 50/50 sans apport financé par un pret bancaire.Nous sommes séparés depuis 2002 me laissant à ma charge toutes les échéances et les frais relatifs a ce bien.
cette personne est restée injoignable jusqu'en 2009 me réclamant la moitié du bien et des demi-loyers pendant toute la période durant laquelle j ai occupé ce bien. est il dans ses droits?
Je me sens lésé car il a été jugé et condamné a la prison pour abus de faiblesse à plusieurs reprises.Puis je porter plainte a ce jour ? (en sachant que ca fera dix ans en 2012)
comment dois je procéder étant donné que j ai démarché avocats et notaires sans réponses me renvoyant les uns aux autres.
Je souhaiterai garder le bien et l'évincer de l'indivision.Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Raymonde.

Par **fabienne034**, le **16/07/2010** à **16:08**

bonjour,

c'est simple, il est propriétaire il a droit à la moitié du bien

vous avez droit à une récompense pour touts les frais payés

en déduction de sa part

il n'a jamais demander de loyers il est trop tard

il faut acheter sa part

pour tout savoir sur la vente immobilière

http://www.fbls.net/modelevente.htm

pour tout savoir sur le divorce

http://www.fbls.net/Divorceinfo.htm

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés